

PAS UNE PERSONNE À LA RUE !

Assemblée générale

Pour s'organiser, échanger et lutter ensemble :

JEUDI - 06/11 - 18h30 - BOURSE DU TRAVAIL

Journée de grève et de mobilisations

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE
L'ENFANTS - **JEUDI - 20/11**



LE COLLECTIF JAMAIS SANS TOIT, CCAS EN LUTTE
ET COLLECTIF HÉBERGEMENT EN DANGER
APPELLENT L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS,
COLLECTIFS, SYNDICATS ET CITOYEN-NES À LES
REJOINDRE POUR DÉFENDRE LES DROITS À
L'HÉBERGEMENT, AU LOGEMENT ET REFUSER LA
MISE À LA RUE DES ENFANTS ET DES FAMILLES.

ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE NOS VOIX : AUCUN ENFANT NE DOIT DORMIR DEHORS. UN TOIT C'EST UN DROIT !

Depuis des années, les politiques d'austérité et la montée de la réaction ne font que de mettre à mal le droit au logement, droit qui n'a jamais été respecté pour préserver les intérêts des rentiers.

Dans le Rhône, le sans abrisisme n'a jamais été aussi important. Plutôt que d'y répondre, la Préfecture tente d'imposer des mesures qui auront pour conséquence la remise à la rue de centaines de personnes vivant en hébergement d'urgence. Elle multiplie par ailleurs les expulsions de squats et de lieux de vie informels, accélère les expulsions locatives, criminalisant ainsi les mal logés. Quant à la Métropole, elle est directement responsable de la non prise en charge des mineurs non accompagnés. 400 jeunes vivent dans un campement dans des conditions de vie désastreuses qui les mettent en danger.

De son côté la Mairie qui a adopté un plan "Zéro enfant à la rue" demande la remise à la rue de jeunes qu'elle se vantait de prendre en charge, et s'accommode fort bien de la présence de 60 enfants la nuit dans ses écoles.

LES POLITIQUES ACTUELLES DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS LYONNAISES JETTENT CHAQUE JOUR DES ENFANTS ET LEURS FAMILLES À LA RUE.

En dehors de toute légalité, des enfants scolarisés dorment dans des voitures, des halls ou sous des tentes. Grâce à la solidarité citoyenne, des familles sont hébergées dans 17 établissements scolaires.

Des familles entières risquent d'être expulsées des structures d'hébergement par la mise en place de contrats de séjour de 3 mois à partir d'octobre 2025 !

Le principe fondamental de la continuité de l'hébergement est remis en cause dans notre département.

Les travailleur·euses du social et de l'Education Nationale sont épuisé·es, précarisé·es, et empêché·es de faire leur métier dignement.

Nous nous mobilisons en tant que salarié.e.s pour défendre le sens de nos métiers : l'accompagnement, l'éducation et le soin. La question du droit à l'hébergement est intrinsèquement liée à nos conditions de travail. Rappelons qu'il existe plus de 27 000 logements vacants, sans compter les bâtiments laissés à l'abandon nécessitant peu de rénovations pour accueillir du public.

Il appartient à la Préfète et au Maire de prononcer la réquisition de bâtiments comme leur pouvoir les y autorise.

NOUS EXIGEONS :

- **UNE APPLICATION DU DROIT AU LOGEMENT ET À L'HÉBERGEMENT POUR TOUTES ET TOUS, SANS CONDITION !**
- **UN ARRÊT IMMÉDIAT DES EXPULSIONS ET DES REMISES À LA RUE**
- **UN NOMBRE D'HÉBERGEMENTS SUFFISANT POUR PERMETTRE UNE MISE À L'ABRI IMMÉDIATE DE TOUTES PERSONNES À LA RUE.**
- **LA CRÉATION DE LOGEMENTS ABORDABLES ET DIGNES**
- **LA RÉQUISITION DES BÂTIMENTS VIDES**
- **L'ARRÊT DE LA HIÉRARCHISATION DE LA MISÈRE PAR LES CRITÈRES DE LA VULNÉRABILITÉ**
- **LA RÉGULARISATION POUR TOUSTES LES SANS-PAPIERS**
- **LA PRÉSOMPTION DE MINORITÉ**